

LA GAZETTE

Le journal du village de St Jean de Serres

Le Mot de la Maire

Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec une profonde émotion et une grande fierté que je m'adresse à vous aujourd'hui, suite à l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant Maire de notre commune.

Je tiens à vous remercier très chaleureusement pour la confiance que vous m'avez accordée. Dans un village de 550 habitants comme le nôtre, chaque voix compte, chaque engagement a du sens, et je mesure pleinement la responsabilité qui m'incombe désormais.

Avec l'ensemble du conseil municipal, je m'engage à gérer notre commune avec transparence, sincérité et rigueur. Nous travaillerons dans un esprit d'écoute, de proximité et de respect, afin que chacun puisse trouver sa place et être entendu.

Notre objectif est simple : préserver la qualité de vie qui fait la richesse de Saint Jean de Serres, tout en préparant son avenir avec sérieux et détermination. Ce mandat, nous le réaliserons ensemble !

Je suis convaincue que, grâce à l'implication de chacun, nous saurons faire vivre pleinement les valeurs de solidarité, de convivialité et de respect qui nous unissent.

Encore merci pour votre confiance.

Bien fidèlement,

Jacqueline JANIEC,
Maire



Directrice de la publication : Jacqueline Janiec
Maquette : Elsa Dardon
Textes : Jacqueline Janiec, Elsa Dardon, Jean-Claude Sollai,
Michèle Cadoret, Fabien Engélibert, l'ASC
Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



Présentation de l'équipe Municipale

Sur les 451 inscrits sur les listes électorales, 307 votants ont participé au scrutin le **dimanche 15 mars**, soit 68,07%. L'abstention s'établit à 31,93%, avec 301 votes exprimés (soit 1,63% de blancs et 0,33% de nuls). A titre de comparaison, l'abstention pour le 1er tour dans le Gard était de 40,60%.

Avec 176 voix, soit 58,47 % des suffrages, la liste "**Notre Village Notre Avenir**" conduite par Jacqueline JANIEC a obtenu 12 sièges.

Avec 125 voix, soit 41,53 % des suffrages, la liste "**Agir avec les habitants pour Saint-Jean**" conduite par Fabien ENGELIBERT a obtenu 3 sièges.

Lors du Conseil Municipal d'installation du **samedi 21 mars**, Mme Jacqueline JANIEC a été réélue Maire. Puis le Conseil Municipal a procédé à l'élection des adjoints.

L'équipe municipale se présente donc comme suit :

Jacqueline JANIEC, Maire

Elsa DARDON, 1ère adjointe



Alain FAYADA, 2ème adjoint



Susana DESCHAMPS, 3ème adjointe



Denis ASTIER, 4ème adjoint



Daniel ZANÉ



Jean-Claude SOLLAI



Michèle CADORET



Julien LLORET



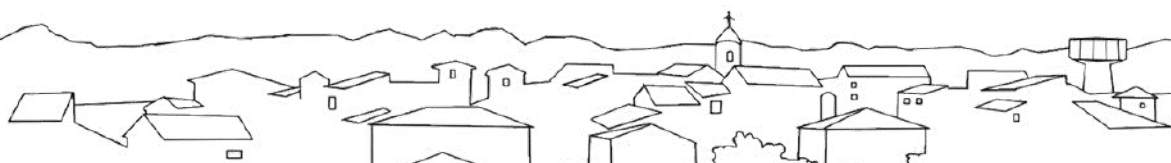
Vivien BACARESSE



Chloé SIMBILLE Angélique JOS CERAN Fabien ENGÉLIBERT Damien MAILHE Aurore JULLIEN



(photos : liste Notre Village Notre Avenir (Christian JANIEC) / liste Agir avec les habitants pour Saint-Jean)



L'équipe Municipale au Travail : Ensemble pour le Village



(photo : Laurence COUBRÉ)

Message des élus de la liste **“Agir avec les habitants pour Saint-Jean”** (Minorité municipale)

A l'issue des élections municipales, nous tenons à remercier chaleureusement les nombreux Saint-Jeannaises et Saint-Jeannais qui nous ont accordé leur confiance. Si nous n'avons pas remporté ce scrutin, notre engagement au service de l'intérêt général et des habitants de Saint-Jean-de-Serres demeure intact.

Nous ne nous inscrirons pas dans une opposition systématique mais nous travaillerons dans un esprit constructif pour notre village tout en faisant preuve de vigilance quant aux décisions et aux orientations qui seront prises.

C'est dans cette logique que nous avons voté en faveur de l'adoption du budget et que nous avons accepté de représenter la commune dans des commissions d'Alès Agglomération ainsi qu'au "syndicat des traditions taurines" (Syndicat Intercommunal pour le Maintien et la Protection des Traditions, Coutumes et Sites Camarquais) et au SMEG, enfin Fabien Engélibert en tant qu'auditeur IHEDN conserve la mission de correspondant défense.

Nous resterons pleinement mobilisés, à l'écoute de chacun, afin de porter la voix des habitants et contribuer activement à l'avenir de Saint-Jean-de-Serres.

Aurore Jullien, Damien Mialhe, Fabien Engélibert



Compte Financier Unique 2025 et Budget 2026 : maintenir le cap malgré des ressources en baisse

Le Conseil municipal a récemment adopté le Compte Financier Unique 2025 ainsi que le budget primitif 2026. Ces documents traduisent une réalité préoccupante pour notre commune : la diminution continue des dotations et subventions de l'État pèse lourdement sur nos capacités financières.

En quelques années seulement, les ressources allouées à notre village ont fortement diminué :

- En 2023 : **613 994 €**
- En 2024 : **561 311 €**
- En 2025 : **517 508 €**
- En 2026, nous ne disposerons plus que de **502 037 €**.

Cette baisse constante interroge légitimement notre capacité à maintenir durablement les services publics et les équipements auxquels les habitants sont attachés. Jusqu'à quand les communes rurales pourront-elles continuer à fonctionner dans de telles conditions, tout en répondant aux attentes croissantes de la population ?

Malgré ce contexte difficile, la municipalité fait le choix de poursuivre les investissements indispensables au bien-être et à la qualité de vie dans notre village. Entretien des bâtiments communaux, amélioration des espaces publics, travaux de voirie, équipements destinés aux habitants : nous continuons à agir avec responsabilité et détermination.

Cette volonté d'investir repose sur une gestion rigoureuse des finances communales et sur l'engagement constant des élus et des agents municipaux. Chaque dépense est étudiée avec attention afin de préserver l'essentiel : la vitalité de notre commune et le service rendu à ses habitants.

Plus que jamais, les collectivités locales doivent faire preuve d'adaptation et de solidarité face aux contraintes budgétaires imposées. Saint Jean de Serres continuera à défendre ses projets et à rechercher toutes les aides possibles afin de préparer l'avenir sereinement.



(photo : Elsa DARDON)

Suite à la réunion d'Orientation Budgétaire du jeudi 2 avril, l'équipe municipale au travail, lors du Conseil Municipal du mercredi 22 avril.

A l'ordre du jour notamment : vote du Budget, mais aussi désignation des Délégués auprès des Syndicats Communaux, et des Délégués aux Commissions Permanentes d'Alès Agglomération.





COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	Réalisé
011	Charges à caractère général	122 290,58 €
012	Charges de Personnel et frais assimilés	271 232,73 €
014	Atténuations de produits	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre - Amortissements	2 467,00 €
65	Autres charges de gestion courante	42 950,27 €
66	Charges financières	12 251,80 €
67	Charges spécifiques	0,00 €
TOTAL		451 192,38 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	Réalisé
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
70	Produits des services, domaine et vente diverses	35 617,20 €
73	Impôts et taxes	28 923,58 €
731	Impositions directes - Fiscalité locale	307 848,68 €
74	Dotations et participations	83 825,31 €
75	Autres produits de gestion courante	32 853,95 €
TOTAL		489 068,72 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Réalisé
001	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	12 142,64 €
16	Emprunts et dettes assimilées	32 299,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	26 447,26 €
TOTAL		70 888,90 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections - (Amortissements à intégrer)	2 467,00 €
041	Opérations patrimoniales	12 142,64 €
	Dotations, fonds divers (taxe Aménagement, F.C.T.V.A...)	43 790,15 €
10	1068 Excédent de fonctionnement capitalisés Soit montant global au chapitre 10 de 108 341,53 €.	64 551,38 €
13	Subventions d'investissement	172 691,24 €
TOTAL		295 642,41 €



BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	Proposition
011	Charges à caractère général	146 400,00 €
012	Charges de Personnel et frais assimilés	248 200,00 €
014	Atténuations de produits	500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	35 690,00 €
042	Opérations d'ordre - Amortissements	2 467,00 €
65	Autres charges de gestion courante	56 780,00 €
66	Charges financières	10 500,00 €
67	Charges spécifiques	1 500,00 €
TOTAL		502 037,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Intitulé	Proposition
002	Excédent de fonctionnement reporté	70 000,00 €
70	Produits des services, domaine et vente diverses	34 928,00 €
73	Impôts et taxes	15 607,00 €
731	Impositions directes - Fiscalité locale	297 598,00 €
74	Dotations et participations	80 604,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 300,00 €
TOTAL		502 037,00 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	33 500,00 €
20	immobilisations incorporelles	3 500,00 €
21	immobilisations corporelles	87 806,85 €
23	immobilisations en cours	42 500,00 €
TOTAL		167 306,85 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Proposition
001	Excédent d'investissement reporté	85 989,51 €
021	Virement de la section de fonctionnement	35 690,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections - (Amortissements à intégrer)	2 467,00 €
	Dotations, fonds divers (taxe Aménagement, F.C.T.V.A...)	5 284,00 €
10	1068 Excédent de fonctionnement capitalisés <i>Soit montant global du chapitre 10 de 23 350,34 €</i>	37 876,34 €
TOTAL		167 306,85 €



Travaux de Sécurisation de la Traversée du Village

La Phase II des travaux permettant la sécurisation de la traversée du village est terminée.

Les écluses permettent de “casser” la vitesse des véhicules puisqu’elles produisent un rétrécissement de chaussée et imposent une circulation alternée.

Sur les panneaux d’un côté de l’écluse, la grosse flèche blanche donne la priorité, tandis que, de l’autre côté, la petite flèche rouge indique qu’il faut céder le passage au véhicule arrivant en face.

Des pistes latérales ont été créées sur le bord droit du rétrécissement lorsque c’était possible, permettant aux vélos de passer en sécurité dans une zone protégée.



Une bande non-circulable a été créée sur la Route des Vignerons, du Bar au niveau de la Place des Platanes jusqu’à l’intersection avec le Chemin du Moulin à Vent.

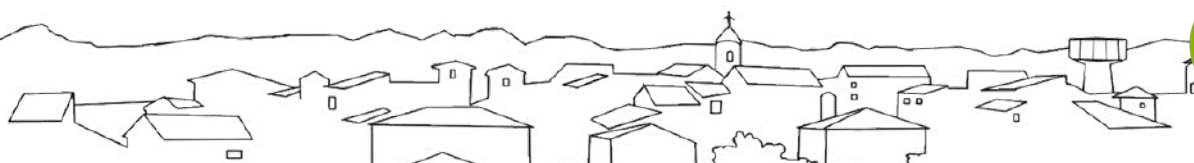
Elle permet aux piétons de se déplacer en toute sécurité sur une zone visualisée par une peinture blanche au sol, et protégée par des balises blanches équipées de films rétro réfléchissants.

Une zone partagée a été réalisée sur la Route des Vignerons au niveau du croisement avec le Chemin du Moulin à Vent. Le revêtement spécial en résine gravillonnée permet de visualiser l’espace partagé par tous les usagers (piétons, cyclistes et véhicules). Elle vient compléter celle déjà existante sur le Chemin du Moulin à Vent, permettant notamment aux enfants de l’école de se rendre en sécurité à la cantine située au Foyer Communal.

Le dispositif est complété par des “panneaux” peints au sol rappelant que la circulation dans cet espace partagé est limitée à 20 km/h.



(photos : Alain FAYADA)



DOSSIER Bien Vivre Ensemble : Prudence et Sécurité Routière

Notre village compte environ 550 personnes, et c'est justement cette taille humaine qui fait sa richesse : nous nous connaissons, nous nous croisons chaque jour, et nous partageons les mêmes espaces. Pour que cette vie collective reste agréable et sécurisée pour tous, il est important de rappeler quelques règles simples de circulation et de stationnement.



→ **Priorité à droite** : elle s'applique **dans tout le village**.

Des panneaux aux entrées du village ainsi que des triangles peints au sol à chaque intersection, rappellent que, sauf signalisation contraire, la priorité à droite est la règle générale.

Cela signifie que chaque conducteur doit ralentir aux intersections et être attentif aux véhicules arrivant de sa droite.

Ce principe demande de la vigilance, mais il est essentiel pour éviter les accidents.

→ **Respect des limitations de vitesse**

Depuis n'importe quelle entrée du village et durant toute la traversée, jusqu'à une sortie, la vitesse est limitée à **30 km/h**. Ces limitations ne sont pas là par hasard. Elles visent à protéger les piétons, les cyclistes, les enfants et tous les usagers de la route.

Adapter sa vitesse, c'est aussi respecter la tranquillité du village.



→ **Stationnement et sécurité aux abords de l'école**

Les moments d'arrivée et de sortie de l'école sont particulièrement sensibles. Il est donc demandé à chacun de :

- Ne pas stationner sur la chaussée, même pour un arrêt rapide.
- Ne pas bloquer la circulation en restant à l'arrêt sur la route.
- Utiliser les emplacements prévus ou se garer un peu plus loin si nécessaire.

Quelques secondes gagnées ne valent pas les risques créés pour les enfants et les autres usagers.

→ Soyez également vigilants, sur le fait que des **enfants jouent** fréquemment dans le village, sur le Chemin des Carrierettes ou la Route du Stade par exemple : la **prudence** reste de mise, pensons à eux.

- Rappel de sécurité : le **port du casque** pour les enfants de moins de 12 ans qui se déplacent à **vélo**, est obligatoire qu'ils soient conducteurs ou passagers.
- Le **port de protections** pour la pratique du **roller** est fortement conseillé.



Une question de bon sens et de respect !

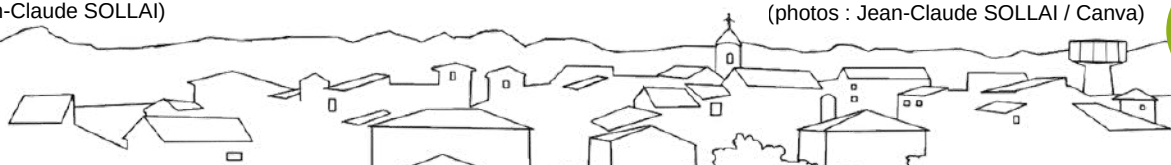
Au-delà des règles, il s'agit surtout de bon sens et de respect mutuel. Ralentir, anticiper; se garer correctement : ce sont ces petits gestes qui font une grande différence au quotidien.

En adoptant une conduite responsable, chacun contribue à faire de notre village un lieu sûr et agréable à vivre.

Merci à toutes et à tous pour votre vigilance.

(texte : Jean-Claude SOLLAI)

(photos : Jean-Claude SOLLAI / Canva)



AGISSONS ! CHOISSONS LA BONNE POUBELLE !

Les papiers ?



(magazines, cahiers, journaux, feuilles volantes, enveloppes...)

dans la colonne à papier **en priorité**



ou

Les emballages ?



(en plastique, en métal, en carton...)

en bac de tri jaune ou bleu ou en sac transparent



Tous les emballages

Les déchets de cuisine ou de jardin ?



(épluchures, coquilles d'œuf, filtres à café, sachets de thé, petits déchets végétaux...)

en composteur domestique



ou

en composteur collectif



Retrouvez le guide du compostage sur www.sitomsudgard.fr

Les emballages en verre ?



(bouteilles, bocaux, pots, flacons...)

dans la colonne à verre



Tous les emballages

Les textiles ?



(vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison...)

dans la colonne à textile



Consultez la carte sur refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport

Les déchets spécifiques ?



(électriques, chimiques, volumineux, végétaux, ferraille, gravats, plâtre, mobilier, ampoules, cartouches, gros cartons, piles...)

en déchèterie

Consultez la carte des déchèteries sur www.sitomsudgard.fr

Les médicaments ?



Les médicaments non utilisés, même périmés, sont à déposer en pharmacie **et leurs emballages au tri sélectif.**

EN DERNIER RECOURS,

je dépose aux ordures ménagères ce qui n'a pas trouvé sa place ailleurs !

(déchets d'hygiène, vaisselle cassée, verres de table, objets non utilisables, bouchons en liège...)



en bac gris ou vert ou en sac noir



Ramassage des Ordures Ménagères

- Les **containers noirs** sont ramassés le **mardi matin** et le **vendredi matin**. Ils doivent être **sortis la veille** (lundi au soir et jeudi au soir) et **rentrés ensuite**.
- Des **containers collectifs noirs** pour les habitants ne pouvant avoir leur propre **container** sont situés au Mas Flavard, sur la Place des Platanes, la Place des Cévennes et la Place du Château. **Merci de ne pas les utiliser** si vous avez votre propre container et d'y déposer **UNIQUEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**.

Ramassage des Emballages

- Les **containers bleus** sont ramassés le **mercredi matin**. Ils doivent être **sortis le mardi au soir** et **rentrés ensuite**.



Nouvelles habitations:
contactez Alès Agglo
au 0800 540 540
pour obtenir
un conteneur bleu

Si votre logement n'est pas équipé d'un conteneur bleu, des **sacs jaunes** sont disponibles en Mairie (dans la limite des stocks disponibles) ou peuvent être achetés en magasin : vous pouvez jeter vos emballages dans les **containers collectifs bleus** situés au Mas Flavard, sur la Place des Platanes, la Place des Cévennes et la Place du Château. **Merci de ne pas les utiliser** si vous avez votre propre container et d'y déposer **UNIQUEMENT LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON** listés en page 9.



(photo d'illustration Canva)

Nous attirons votre attention sur le fait que, lorsque certains utilisateurs jettent **n'importe quoi** dans les **containers bleus réservés au TRI SÉLECTIF**, le camion ne peut pas prendre en charge le container et appose une rubalise **TRI NON CONFORME**. Nos agents techniques doivent alors trier les déchets afin que ceux qui sont conformes soient ramassés au prochain passage. Mais il faut amener en **déchetterie** ceux qui ne sont pas conformes, ce qui prend du temps !

Nous devons également faire face à des "**dépôts sauvages**" sur le territoire de la commune, ou parfois même juste à côté des colonnes de recyclage ! Ces abandons illégaux de déchets dans un lieu non autorisé conduisent à des dépôts de plainte auprès de la Gendarmerie : les contrevenants encourrent des amendes variant en fonction de la gravité du dépôt.

Ces **incivilités** représentent une **perte de temps** énorme et engendrent surtout un **surcoût** pour la commune alors que **d'autres solutions existent** !

➔ L'accès aux **déchetteries** est **GRATUIT** (informations et horaires au 0800 540 540 et sur <https://www.ales.fr/vie-quotidienne/gestion-des-dechets/dechetteries-et-vegeterie/>)

➔ Pour les **encombrants** que vous ne pouvez pas amener à la déchetterie de Ribautelles-Tavernes car ils ne rentrent pas dans votre véhicule par exemple, il suffit d'adresser une **demande de passage** à la Mairie au 04.66.83.41.07. Précisez les éléments à venir chercher ainsi que vos nom, prénom et numéro de téléphone afin que les agents puissent vous contacter.

Notre village compte également plusieurs **colonnes à papier** et à **verre** :

- Chemin des Carrierettes (du côté du carrefour avec le Chemin des Jardins) où l'on trouve aussi un **composteur collectif**.
- Route Départementale 109 (en arrivant de Lédignan)
- Chemin des Quatre Vents (derrière le Hangar Communal)

Vous avez aussi à votre disposition une **colonne à textile** et une **colonne à cartons**

- Chemin des Quatre Vents (derrière le Hangar Communal)



DOSSIER Bien Vivre Ensemble : Cantine - Garderie

A la demande des secrétaires de Mairie, nous voudrions informer les parents que la gestion des inscriptions à la cantine et/ou la garderie pose parfois problème lorsqu'il y a des modifications et annulations demandées trop tardivement.

Ces sollicitations tardives récurrentes engendrent une charge de travail supplémentaire pour le service, qui doit traiter ces demandes au cas par cas.

Certains parents semblent penser que les secrétaires ne veulent pas répondre à leurs demandes.

Aussi, nous tenions à les informer du temps consacré et des nombreuses manipulations nécessaires pour répondre à chaque demande, mais aussi leur rappeler que tout changement dans un délai inférieur à 48h (en jours ouvrés, et en tenant compte des jours et demi-journées de présence des secrétaires) est **impossible**, comme indiqué dans le Règlement Intérieur, et ce même pour des motifs tout à fait recevables comme une absence pour maladie, forcément imprévisible, car nous sommes tributaires de notre prestataire qui **ne peut prendre ou annuler des commandes "au dernier moment"**.

Pour tout changement à effectuer, sachez qu'une demi-heure minimum est nécessaire.

Il faut tout d'abord se connecter au SAS pour pouvoir accéder au logiciel Concerto (lequel n'est disponible que sur un seul poste informatique de la mairie car c'est un logiciel monoposte).

Rien que la connexion à ce premier logiciel (souvent lente... lorsque ça ne bloque pas et qu'il ne faut pas tout reprendre à zéro...) prend environ 10 minutes !

Il faut ensuite rentrer tous les critères (date, lieu...) et ouvrir plusieurs onglets pour modifier l'inscription de l'enfant.

Puis il faut générer la nouvelle commande pour le jour concerné.

Mais ce n'est pas fini...

Car il faut alors se connecter sur l'application de notre prestataire "Terres de Cuisine" pour faire la modification des commandes repas.

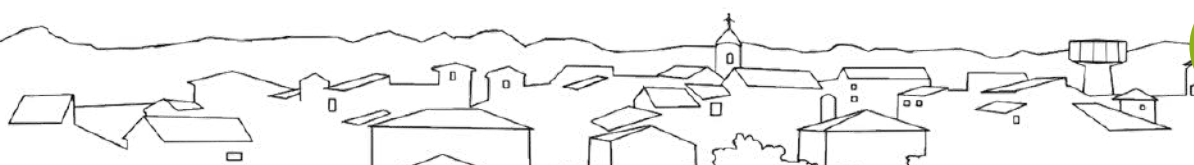


Par ailleurs, nous vous alertons sur le fait que les **factures** cantine / garderie sont censées être **réglées chaque mois**.

Certaines familles attendent systématiquement une relance pour régulariser, voire plusieurs mois.

Là aussi, les secrétaires perdent énormément de temps en pointages, relances, et relances multiples...

Nous vous remercions donc de faire preuve de compréhension, l'essentiel étant que nous puissions continuer à proposer des services de cantine et de garderie à des tarifs avantageux, sans avoir à compenser les surcoûts engendrés par la gestion difficile de ce service s'il n'est pas utilisé correctement par chacun.



La porte de l'Eglise et le banc ont été rénovés par nos agents techniques.

Les documents de consultation pour les travaux de **réparation de la toiture** sont terminés.

Ils ont été envoyés à cinq entreprises qui établiront leur devis après une visite obligatoire du chantier à prendre en charge, l'objectif étant de réaliser les travaux début septembre.

Parallèlement, une **demande de subvention** a été établie auprès d'Alès Agglo afin de bénéficier du Fonds de Concours.



(photo : Elsa DARDON)



(photos : Elsa DARDON)

Un rocher et des jardinières ont été installés à chaque entrée du Parking à côté du Foyer Communal, permettant aux véhicules d'entrer et sortir des deux côtés, et d'y stationner, mais bloquant l'entrée aux camions. En effet, le parking est protégé par des caméras qui n'étaient plus opérationnelles, du fait que deux camions s'y garaient régulièrement et obstruaient la vue.



Mais surtout, le revêtement du parking n'est pas fait pour supporter des poids lourds.

Une solution a été trouvée par l'adjoint à la sécurité, Denis ASTIER, en discutant avec le chauffeur du camion frigo et avec l'aide de la Cave Coopérative que nous remercions.

Cérémonie du 8 mai : souvenir et devoir de mémoire

Après la levée des couleurs et la lecture faite par Mme la Maire du discours de la Ministre des Armées, des enfants ont déposé au pied du Monument aux Morts la gerbe en hommage aux soldats Morts pour la France.



(photo : M. DESCHAMPS)

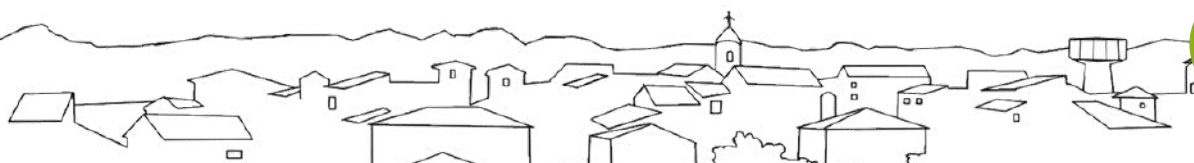


(photo : Elsa DARDON)

Après une minute de silence, les personnes présentes ont chanté l'hymne national, avant d'écouter les **enfants de l'école** chanter Le Chant des Partisans.

Merci aux St Jeannaises et St Jeannais venus commémorer ce 81e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

Merci aux enfants et aux enseignantes de l'école également présentes pour cette cérémonie, qui s'est clôturée avec le Verre de l'Amitié au Foyer Communal.




Infos : la Vie dans le Village

Un nouveau lieu dédié au bien-être ouvre ses portes à Saint-Jean-de-Serres, au 24 Route des Vignerons : un lieu pensé comme une parenthèse hors du temps, pour ralentir, se reconnecter et simplement se sentir bien.

Caléa Wellness House est une maison de bien-être intimiste proposant des expériences autour de la relaxation et de la reconnexion à soi.






Au programme : séances d'infrathérapie (Vital Dôme), bain nordique, soins énergétiques, ateliers bien-être (aromathérapie, phytothérapie) ainsi qu'une cuisine saine et créative avec Caléa Kitchen (cuisine fusion bali).

Le lieu accueille particuliers et petits groupes (jusqu'à 12 personnes) pour des moments uniques ateliers, anniversaires, EVJF, retraite ou séminaires d'entreprise.



CALÉA
WELLNESS HOUSE

L'art de l'équilibre
entre corps, énergie et nature

-  NATUROPATHIE
Équilibre & vitalité
-  INFRATHÉRAPIE
Chaleur douce & profonde
-  SOINS ÉNERGÉTIQUES
Harmonisation & libération
-  BAIN NORDIQUE
Immersion & régénération
-  CUISINE FUSION BALI
Saveurs & bien-être

PRENDRE SOIN DU CORPS, HARMONISER L'ÉNERGIE, NOURRIR L'ÂME.
UNE EXPÉRIENCE HOLISTIQUE ET SENSORIELLE UNIQUE À SAINT JEAN DE SERRES.



Contact :
Alexandra POZZA
06.08.77.24.36
Facebook
Instagram



Ouverture 1er juin 2026



Inauguration 11 juin 2026



Le Bel Automne a proposé un **après-midi musical** qui a ravi les participants dimanche 19 avril !

Isa et sa fille Espérance, originaires de Lédignan, ont magnifiquement interprété des chansons françaises et internationales d'hier, de toujours et d'aujourd'hui, tantôt en solo, tantôt en duo, invitant le public à danser et à entonner certains refrains avec elles.

Pendant l'entracte, tous se sont régalés avec les mignardises de **l'Histoire Sucrée** de notre artisan pâtissier St Jeannais, Julien Barçon.



(photos : Elsa DARDON)



Le dimanche 3 mai l'Association Sportive et Culturelle a proposé la 1ère édition d'un nouvel événement, au stade : **Le Repas Champêtre !**

(photo : ASC)

Les Saint Jeannaises et Saint Jeannais ont pu se retrouver autour d'un repas partagé et d'activités de plein air. Au programme : de la pétanque, du tir à la corde, du croquet, du golf, du molky et du football. Un cinquantaine de participants de tous âges ont pu profiter d'une météo agréable, bien que nuageuse, pour déjeuner et s'amuser dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

L'ASC souhaite remercier ses bénévoles pour leur implication ainsi que les services de la commune pour leur aide et l'association des chasseurs qui a prêté son local.

L'avenir de cet événement pourrait être de réunir toutes les associations du village autour de cette journée afin de mieux se connaître et de fêter le retour des beaux jours ensemble.

(texte et photo : ASC)



A noter dans vos Agendas !



- **Chorale ZINGARO de Tornac**
vendredi 22 mai à 20h30

proposé par l'ASC (sur le perron de l'Eglise, Place de la Mairie / au Foyer Communal en cas d'intempéries)



- **Repas Paëlla**
samedi 23 mai à 12h
organisé par Le Bel Automne
(au Foyer Communal)

- **Soirée Vigneronne**
vendredi 29 mai à partir de 19h
organisée par les Vignerons de St Jean de Serres (à la Cave Coopérative)



- **Vide-Grenier**
dimanche 7 juin de 8h à 17h
organisé par l'APENADA
(sur le Parking du Foyer)

- **Voyage**
mercredi 10 juin
organisé par le Club Le Bel Automne
(Auberge de Peyrebeille, Lac d'Issarlès - restauration, Mont Gerbier de Jonc) ouvert à tous sur réservation jusqu'au 2 juin



- **Fête de l'école**
vendredi 19 juin
(jeux à partir de 16h15 / spectacle à 19h)



- **Feux de la St Jean**
mardi 23 juin
organisés par l'ASC
(sur la Place des Platanes)

- **Fête Voteive**
du 26 au 28 juin
organisée par le Comité des Fêtes
(au cœur du village, sur la Place des Platanes)



- **Restitution de l'atelier d'improvisation théâtrale**
vendredi 3 juillet à 19h
proposé par Stéphane ZAROUATI (au Foyer Communal)



Les Talents de Saint Jean de Serres

Nous souhaitons organiser **le dimanche 20 septembre** une journée festive, estivale et créative pour mettre à l'honneur **vos savoir-faire** et **notre village**.

Pour nous permettre d'organiser un évènement mettant en valeur vos **talents** ainsi que notre beau village, nous recherchons des habitants qui souhaitent participer à une journée "Expositions & Portes Ouvertes".

Lors de cette journée, nous proposerons aux visiteurs de partir à la découverte de différents lieux où les Saint-Jeannais et Saint-Jeannaises présenteront leur **travail artistique ou artisanal**.

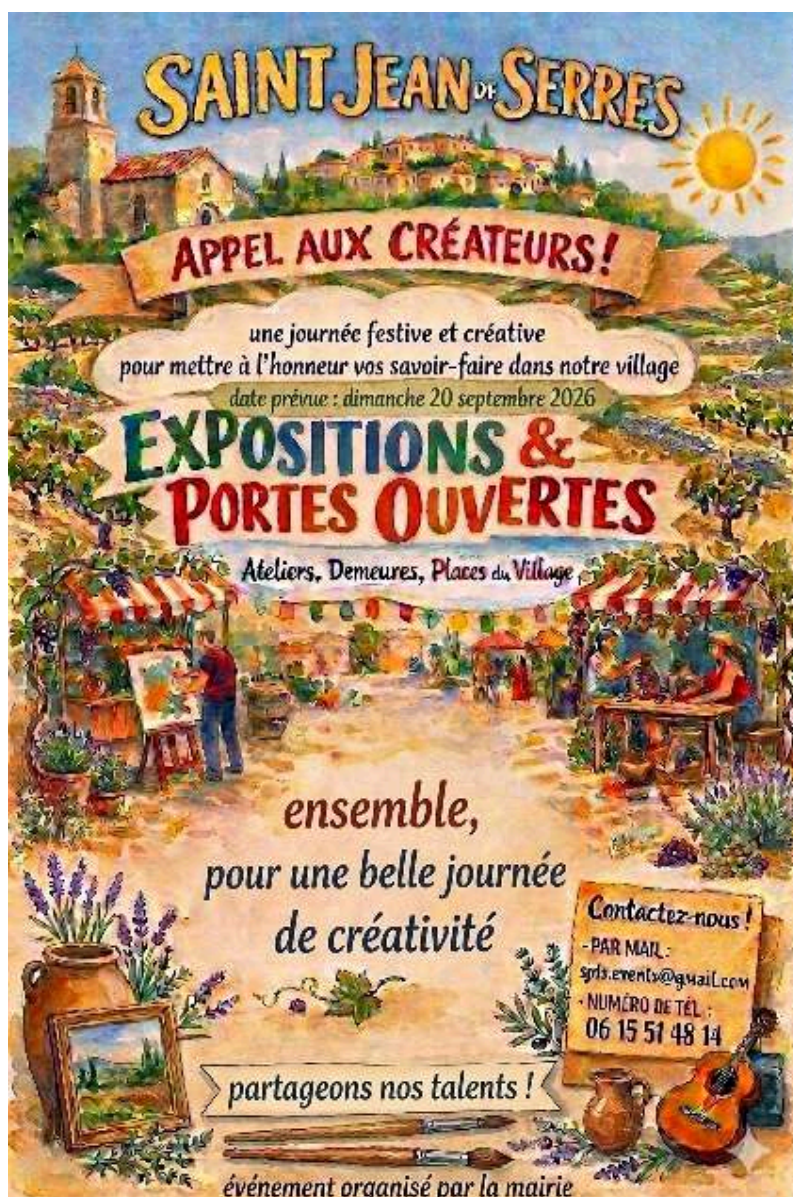
Toutes les compétences et disciplines sont les bienvenues.

Devant les demeures, dans les ateliers, sur la Place des Platanes ou celle de l'Eglise, les emplacements seront assez nombreux pour créer une journée découverte tournée vers l'échange et la créativité joyeuse, tous azimuts.

Pour que cet évènement voit le jour, nous mettons en place une adresse mail dédiée à vos retours qui préciseront la discipline présentée et le lieu d'exposition (habitation, atelier, place) ainsi qu'un numéro de téléphone.

Nous proposons également à chaque habitant d'inviter un(e) créateur (extérieur à Saint Jean) pour lui permettre de présenter son travail (à préciser sur le mail).

Michèle CADORET



Que vous soyez professionnel ou amateur, n'hésitez pas à faire connaître votre savoir-faire et votre talent en participant à cette journée festive et créative.

Contact :

Michèle CADORET



06.15.51.48.14.



sjds.events@gmail.com

(affiche : Gaëlle RION)

Pour vous tenir au courant de l'actualité du Village, rendez-vous :



sur le site

ST JEAN DE SERRES

Un village qui bouge



Vous y trouverez entre autres :

adresse du site : <https://saintjeandeserres.fr/>

- les **Comptes-Rendus** et **Délibérations** prises lors des Conseils Municipaux.
- les Arrêtés Municipaux et Préfectoraux.
- les informations transmises par le Gouvernement, la Préfecture, l'Agglo d'Alès, etc. à diffuser aux administrés
- des **informations** sur le village (bibliothèque, foyer, école, services, etc.)
- la liste des **artisans** et **professionnels** St Jeannais (spécialité, coordonnées, etc.) et des trois **Caves** (Coopérative et Particulières)
- l'**agenda** et l'**actualité** du village avec les événements à venir et des informations importantes (coupures d'électricité par exemple)
- les anciens numéraux de La Gazette



sur Illiwap

01 | Téléchargez l'appli

02 |

Recherchez votre commune

03 |

Cliquez sur « s'abonner »



TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP
L'APPLICATION MOBILE
DE LA COMMUNE

Appli gratuite, sans inscription,
Made in France et **disponible**

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

DISPONIBLE AVEC
AppGallery

Les secrétaires de Mairie diffusent les **actualités** et **infos pratiques** concernant la commune et la vie du Village, en relayant par exemple les informations concernant les Associations du village.



sur les réseaux



Facebook



Instagram

Suivez nous et retrouvez :

- l'**agenda** des événements à venir
- des **informations** et **retours en image** sur l'**actualité** du village (événements organisés par les Associations par exemple)

(bandeau de la page Facebook officielle
de la Mairie créé par Jean-Claude SOLLAI)



Mairie de St Jean de Serres



Scannez le
QR code et
suivez l'Insta
officiel de la
Mairie.



Retrouvez les informations importantes :

- **sur le panneau lumineux** Place des Platanes
- **sur les panneaux d'affichage** des différents quartiers, et **en Mairie** (hall et sas d'entrée) pour la version papier



Une Pensée pour Stéphanie...

C'est avec une vive émotion et une immense tristesse que nous avons appris le décès de Stéphanie Cubizolle, emportée trop tôt et si vite par la maladie. Nombreux furent les St Jeannais et St Jeannaises à se rendre aux obsèques religieuses célébrées le vendredi 27 mars 2026 en l'église de Saint Jean de Serres, pour honorer sa mémoire et témoigner leur affection et leur soutien à son fils Constant et sa famille.



Nous garderons en mémoire la gentillesse et la générosité de Stéphanie, ses yeux pétillants et ce sourire souligné d'un beau rouge à lèvres vif, qui a illuminé tant de moments festifs et heureux auxquels elle participait et contribuait.



L'ASC de Saint Jean de Serres souhaite rendre hommage à Stéphanie Cubizolle, décédée le lundi 23 mars 2026.

Stéphanie était un pilier de l'association. Membre du Conseil d'Administration, elle a occupé plusieurs fonctions au sein du bureau. Mais surtout nous nous souviendrons d'elle pour sa participation active à l'organisation d'événements emblématiques comme Place aux Arts, le festival Saint-Jean Part en Live et le Dîner Spectacle dont elle avait imaginé le concept. Nous garderons le souvenir de son énergie et de sa créativité.

Notamment, chaque année, elle prenait plaisir à concevoir une nouvelle scénographie et à demander à chacun des bénévoles de se déguiser, contribuant à augmenter l'expérience immersive des spectateurs et la convivialité.

La générosité de Stéphanie s'exprimait aussi à travers les activités destinées aux enfants. Elle co-animait les ateliers créatifs et préparait avec enthousiasme Halloween et Noël. Cette attention aux autres se retrouvait aussi dans son attachement aux animaux. Elle proposait spontanément son aide pour promener les chiens des habitants qui n'avaient pas la possibilité ou le temps de les sortir. C'était une amie sur laquelle nous pouvions compter.

Par son engagement, elle a contribué à la diffusion de la culture en milieu rural, à apporter du bonheur autour d'elle et à renforcer les liens entre habitants.

Bien au-delà de l'Association Sportive et Culturelle et de ses amis, elle laissera une empreinte durable et nous manquera à tous.

L'ASC et ses amis

